



**PAUSE GOURMANDE
A LA PATINOIRE
DU 12 DECEMBRE 2026
AU 3 JANVIER 2027**

**APPEL A CANDIDATURES
DES EXPOSANTS
FOODTRUCKS**

**Dossier à retourner complet au plus tard :
Le lundi 19 octobre 2026 à 12h**

A. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre des festivités de Noël et de l'animation de la zone patinoire, qui sera ouverte du samedi 12 décembre 2026 au dimanche 3 Janvier 2027, est prévu un espace de petite restauration et de convivialité.

L'objectif est de créer un lieu de « **pause gourmande** », chaleureux et convivial, permettant aux patineurs, aux familles et aux visiteurs de se restaurer et de se retrouver autour d'une offre variée, adaptée aux différents moments de la journée.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre l'ensemble des candidats potentiels, le présent appel à candidature et le règlement associé ont pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention ou arrêté d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

B. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

B.1 Le lieu

- Les stands foodtrucks seront installés sur le Parvis et jardins du Pôle Culture ; 12 boulevard Jean Jaurès, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Ce lieu est susceptible d'être modifié, en cas de besoin, par la commune, et les candidats devront s'y adapter et seront informés dans les meilleurs délais, par tout moyen au choix de la commune.



B.2. Les dates :

- **Du samedi 12 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 inclus**

Ces dates sont susceptibles de modification en cas d'aléas. Le candidat en sera informé dans les plus brefs délais par tout moyen au choix de la commune ;

B.3. Les horaires

Le ou les exploitants devront respecter les horaires d'ouverture de la patinoire et assurer l'ouverture de leur food truck pendant ces mêmes horaires.

Installation : **le samedi 12 décembre à partir de 9h.**

Ouverture au public (pour info entre parenthèses sont indiquées les animations alentours proposées) :

- Le samedi 12 : **10h-22h** (Espace Provence | Marché de Noël à proximité- nocturne animée)
- Le dimanche 13 : **10h-19h** (Espace Provence | Marché de Noël)
- Le lundi 14 : 16h-19h
- Le mardi 15 : 16h-19h
- Le mercredi 16 : **10h-19h**
- Le jeudi 17 : 16h-19h
- Le vendredi 18 : 16h-19h
- Le samedi 19 : **10h-19h** (Centre d'Art | ateliers créatifs)
- Le dimanche 20 : **10h-19h** (Centre d'Art | ateliers créatifs)
- Le lundi 21 : **10h-19h** (Salle Musique | spectacle enfants)
- Le mardi 22 : **10h-19h** (Salle Musique | spectacle enfants)
- Le mercredi 23 : **10h-19h** (Centre d'Art | ateliers créatifs)
- Le jeudi 24 : 10h-16h
- **Le vendredi 25 : Fermé**
- Le samedi 26 : **10h-19h** (Centre d'Art | ateliers créatifs)
- Le dimanche 27 : **10h-19h** (Centre d'Art | ateliers créatifs)
- Le lundi 28 : **10h-19h** (Salle Musique | spectacle enfants)
- Le mardi 29 : **10h-19h** (Salle Musique | spectacle enfants)
- Le mercredi 30 : **10h-19h** (Centre d'Art | ateliers créatifs)
- Le jeudi 31 : 10h-16h
- **Le vendredi 1 janvier : Fermé**
- Le samedi 2 : **10h-19h**
- Le dimanche 3 janvier : **10h-19h**

Remballage : **après la journée du dimanche 3 janvier 2027, de 19h à 21h maximum**

Il est à noter que ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en cas de besoin par la commune – le candidat devra s'y adapter et sera informé dans les meilleurs délais, par tout moyen au choix de la commune.

B.4 Caractéristiques des exposants et produits admis

→ Décoration et ambiance :

Afin de contribuer à l'ambiance festive de la patinoire et à l'attractivité du site pendant les fêtes de fin d'année, un ou 2 petits food trucks seront accueillis et devront être décorés sur le thème Hiver/Noël. Les candidats sont invités à présenter, dans leur dossier de candidature, des visuels ou une description de la décoration envisagée.

→ Nourriture pouvant être proposée :

Offre sucrée de fêtes de fin d'année

- Crêpes, gaufres, churros, cookies, pâtisseries et autres douceurs
- Autres propositions sucrées adaptées à une consommation sur place, en lien avec la thématique hiver ou Noël.

Offre salée / petite restauration

- Planches apéritives, charcuterie et/ou de fromages
- Petits encas salés (wraps, croque-monsieur, hot-dogs autres préparations de petite restauration
- Autres propositions salées adaptées à une consommation sur place, en lien avec la thématique hiver ou Noël.

Offre de boissons

- Boissons sans alcool : eau, boissons fraîches et softs, jus de fruits, boissons chaudes.
- Boissons alcoolisées : vin, bière, vin chaud

ATTENTION Les offres de burgers et de frites sont interdites quelle que soit leur recette, leur composition ou leur déclinaison.

B.5 Caractéristiques des emplacements proposés

1 à 2 stands foodtrucks seront proposés dans le jardin ou sur le parvis du Pôle Culture à proximité de la patinoire.

La place sur site étant limitée, les foodtrucks priorisés seront de petites dimensions et profondeurs.

- Dans tous les cas, l'emplacement sera de la longueur correspondant au format du Food truck, avec une profondeur de 3 mètres maximum ouverture des portes comprises et environ 5m de longueur ;
- L'accès permettra l'installation, l'approvisionnement et l'exploitation du food truck.
- L'accès des véhicules est interdit sur la zone d'accueil des stands pendant les heures d'ouverture au public.
- Aucun matériel électrique ne sera mis à disposition, seul un accès électrique sera possible.
- Aucun raccordement à l'eau sera prévu. Un point d'eau est disponible à proximité.
- Les exploitants seront responsables de leur emplacement, du lieu de convivialité et le leur évacuation de leurs déchets ainsi que de l'entretien, nettoyage des tables chaises et mange debout mis à disposition et de l'évacuation des poubelles de cet espace.
- La collectivité se réserve la possibilité d'ajuster le nombre d'emplacements, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des contraintes d'implantation et du linéaire occupé par les exposants retenus.
- L'attribution des emplacements sera réalisée par le placier, en fonction des besoins d'organisation de l'événement et les candidats acceptent sans réserve l'emplacement qui leur sera attribué et ne pourront en aucun cas le contester le jour de l'événement.

B.6 Les tarifs

Les conditions tarifaires sont fixées par **décision municipale tarifaire n° 2026-09-35**

DOMAINE PUBLIC – EMBLEMENTS
Tarif pour la période de l'emplacement 350 € pour la période électricité incluse

B.7 Conditions diverses

Matériel et électricité :

La Ville ne mettra aucun matériel à disposition (sauf pour l'espace convivialité). Les exposants devront être autonomes.

Puissance électrique : La configuration des lieux permet un accès limité en termes de puissance électrique : maxi 8 Kwh pour les alimentaires, mais il s'agit d'un maximum. Les foodtrucks proposant une offre de faible consommation électrique seront priorités, ainsi que ceux ayant une cuisson au gaz.

Entretien espace convivialité

La collectivité mettra à disposition des clients des Food trucks un espace « convivialité » équipé d'une dizaine de mange-debout et de poubelles destinées à la consommation sur place. Des tables et bancs seront installés sur place si l'espace le permet. **L'entretien courant et le maintien en bon état de propreté de cet espace devront être assurés par les exploitants pendant leurs périodes et horaires d'activité.**

Gardiennage :

La ville assurera le gardiennage de la zone, aux horaires de fermeture au public, pendant toute la durée des festivités.

Paiement :

Les candidats devront impérativement accepter au minimum les paiements par carte bancaire et en espèces.

Règlement :

Les candidats proposant une offre sont réputés avoir lu et accepté la totalité des conditions du règlement.

C. PROCEDURE DE SELECTION

C.1 DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidats doivent déposer leur dossier **AVANT LUNDI 19 OCTOBRE 2026 A 12H, DELAI DE RIGUEUR.**

C.2 MODALITES DE DEPOT

Les dossiers devront être envoyés par mail avant la date limite mentionnée ci-dessus à :

contactdp@saintcysurmer.fr

Un courriel confirmant la bonne réception du dossier sera envoyé à chaque candidat. Il ne vaut en aucun cas présélection ; il atteste uniquement de la réception du dossier.

Si les candidats ont des questions à poser, ils doivent le faire par le biais de ce mail. En effet, afin d'assurer la transparence de la procédure, les questions doivent être écrites. Une réponse sera apportée par écrit.

NB : Aucune réponse ne sera apportée à l'oral, notamment par voie téléphonique.

C.3 PIECES A FOURNIR AVEC LA CANDIDATURE

Afin fournir un dossier complet, le mail envoyé par les candidats doit contenir les pièces suivantes :

- **Le bulletin de candidature** (qui figure en annexe au présent appel à candidatures), dûment complété et signé par la personne habilitée
- **Une pièce d'identité en cours de validité**
- Une **attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité
- **Des photos récentes du stand installé**, ainsi que des photos des produits, créations et/ou services proposés à la vente afin de pouvoir juger de la qualité de l'offre.

- L'attestation de **réalisation d'une formation Hygiène Alimentaire** pour l'un des membres de votre personnel présent lors de la manifestation
- Le **reçu de déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale** (CERFA 13984*06) déposé auprès de la Direction Départementale de Protection des Populations du département d'origine.

L'établissement d'une demande d'autorisation temporaire de débits de boissons vous sera demandée le cas échéant uniquement si votre candidature est retenue et si votre offre comporte des boissons alcoolisées.

C.4 EXAMEN DES CANDIDATURES ET CHOIX DES CANDIDATS

1. Recevabilité des candidatures

La commune vérifiera les offres de chaque candidat au fur et à mesure de leur réception.

Si des pièces sont manquantes, la commune **se réserve le droit de formuler des demandes de régularisation dans un délai qu'elle fixera librement.**

Dans le cas où, une fois passé ce délai, le candidat concerné par la régularisation n'a pas transmis les documents demandés, sa proposition **sera considérée comme irrecevable** et ne sera pas examinée par la commission de sélection mentionnée ci-dessous.

Si le candidat a transmis les documents demandés dans les temps, alors son offre sera recevable et pourra être examinée.

NB : Aucune demande de régularisation ne sera faite une fois la date limite de remise des offres dépassée.

2. Examen des candidatures

Une commission ad hoc, composée d'au moins un élu et de plusieurs fonctionnaires, notamment au moins un du service gestionnaire de la manifestation, évaluera les propositions des candidats.

La commission attribuera une note à l'ensemble des candidats au regard des critères ci-dessous :

- Esthétique et dimensions du stand
- Qualité des produits et présentation proposés (Gammes de produit proposées, production locale, originalité / diversité des produits..etc)
- Rapport qualité/prix des produits proposés
- Eco-responsabilité du stand
- Consommation électrique

Les emplacements seront attribués par catégorie, aux candidats ayant obtenu les meilleures évaluations à leur dossier de candidature, tout en tenant compte des quotas éventuels que la ville peut appliquer pour équilibrer le nombre d'exposants par spécialité et le nombre de produits similaires.

Les candidats seront informés par email de leur sélection ou du rejet de leur candidature ainsi que des modifications de leur offre ou de suppression éventuelle de produits autorisés à la vente.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Saint Cyr sur mer ne crée en faveur de l'exposant aucun droit. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.



**PAUSE GOURMANDE
PATINOIRE
DU 12 DECEMBRE 2026
AU 3 JANVIER 2027**

ANNEXE 1 FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**A compléter et à renvoyer par mail à l'adresse
contactdp@saintcyrsummer.fr
avant le lundi 19 octobre 2026 12h**

COORDONNEES ENTREPRISE

RAISON SOCIALE :

Adresse :

CP : Ville :

N° SIREN/SIRET : Code APE/NAF :

Téléphone fixe : Email :

Site Web :

Facebook :

CONTACT

Nom – Prénom : Téléphone Portable :

PRODUITS PROPOSES

DENOMINATION DES PRODUITS

PRIX DE VENTE

Qualité / originalité des produits proposés :

Indiquez la provenance des produits, leurs spécificités éventuelles, leurs qualités, leur originalité. Indiquez si la fabrication est artisanale ou industrielle, si les produits sont bio ou non. Argumentez sur l'originalité des produits proposés et sur l'adéquation de vos produits avec le thème hivernal ou Noël :

.....

.....

.....

.....

.....

Eco-responsabilité du stand :

Indiquez la gestion des déchets et les modalités, ainsi que les types d'emballages proposés. Indiquez également toute démarche éco-responsable que vous comptez entreprendre. Indiquez si les produits sont issus de recyclage ...etc

.....

.....

.....

.....

.....

Esthétique du stand (joindre photos obligatoirement) :

Qualité des étalages, mise en valeur des produits sur les étalages, esthétique du food truck... précisez tout ce que vous mettez en place pour favoriser la thématique Noël

.....

.....

.....

.....

.....

INFORMATIONS TECHNIQUES

Détail matériel électrique

Puissance en kW

TOTAL BESOIN ELECTRIQUE (Maxi 8KWH stands alimentaires)

Description et dimension du foodtruck (Longueur, Largeur, Hauteur) empâtement total (dimension de la fourche incluse)

EMPLACEMENT

		Prix Unitaire TTC
Foodtruck		
☐ TARIF pour le foodtruck, accès à l'électricité inclus, pour la période		350 € pour la période

Si votre candidature est retenue, vous recevrez par e-mail la facture.

Cette facture devra être réglée en ligne, carte bancaire ou espèces, impérativement au plus tard 10 jours avant le début de la journée de vente. (Les chèques ne sont plus acceptés)

Tout exposant n'ayant pas effectué son règlement dans les délais ne pourra pas être accueilli sur l'évènement.

☐ J'ai pris connaissance des modalités de candidature qui figurent dans le présent appel à candidature ainsi que dans le règlement et m'engage à les respecter.

Fait le :

Signature :